

GRAND-MEAULNES ■ Des travaux sont réalisés cet été au collège

Mise en conformité et embellissement

L'été est la saison des travaux dans les établissements scolaires. Le collège du Grand-Meaulnes n'y échappe pas.

Mise en conformité aux normes prévues pour accueillir du public en situation de handicap, peintures, réfection des sols, agrandissement du hall en gagnant sur l'ancienne salle de permanence, faux plafonds, les travaux doivent s'achever le 31 août prochain. Le coût total annoncé par le conseil général du Cher pour cette opération est de 215.000 euros.

Des travaux
« qui améliorent
le cadre de vie
des collégiens »

Le collège est l'un des rares établissements du département à accueillir des élèves en situation de handicap auditif et malvoyants. Pour ces derniers, un cheminement plus sombre a donc été intégré



HALL D'ENTRÉE. Il sera agrandi de près de 90 mètres carrés grâce à la suppression de l'ancienne salle de permanence et repeint avec des couleurs claires. PHOTO DAVID ANGEVIN

à la réfection des sols du hall d'accueil afin de leur permettre de se diriger jusqu'aux différents bureaux de l'administration.

Quant à la nouvelle salle de permanence, qui prendra place dans un bâtiment abritant jusqu'ici une salle de technologie, à la suite de la suppression de l'ancienne afin d'agrandir le hall d'accueil, elle

sera équipée d'une alarme incendie avec un flash lumineux pour les élèves atteints de handicap auditif.

Yann Galut, vice-président du conseil général en charge de l'éducation et de la culture, a visité le collège du Grand-Meaulnes vendredi dernier, en compagnie d'Isabelle Plüchon, chargée d'opération à la direction du patrimoine immobilier pour le col-

lège du Grand-Meaulnes, et de Gilles Richet, de la direction du patrimoine immobilier lui aussi. L'occasion pour le député du Cher récemment élu de rappeler que le conseil général investit 6 millions d'euros par an pour les collèges et l'amélioration de la sécurité et qu'il apprécie « ces travaux qui améliorent le cadre de vie des collégiens ». ■